

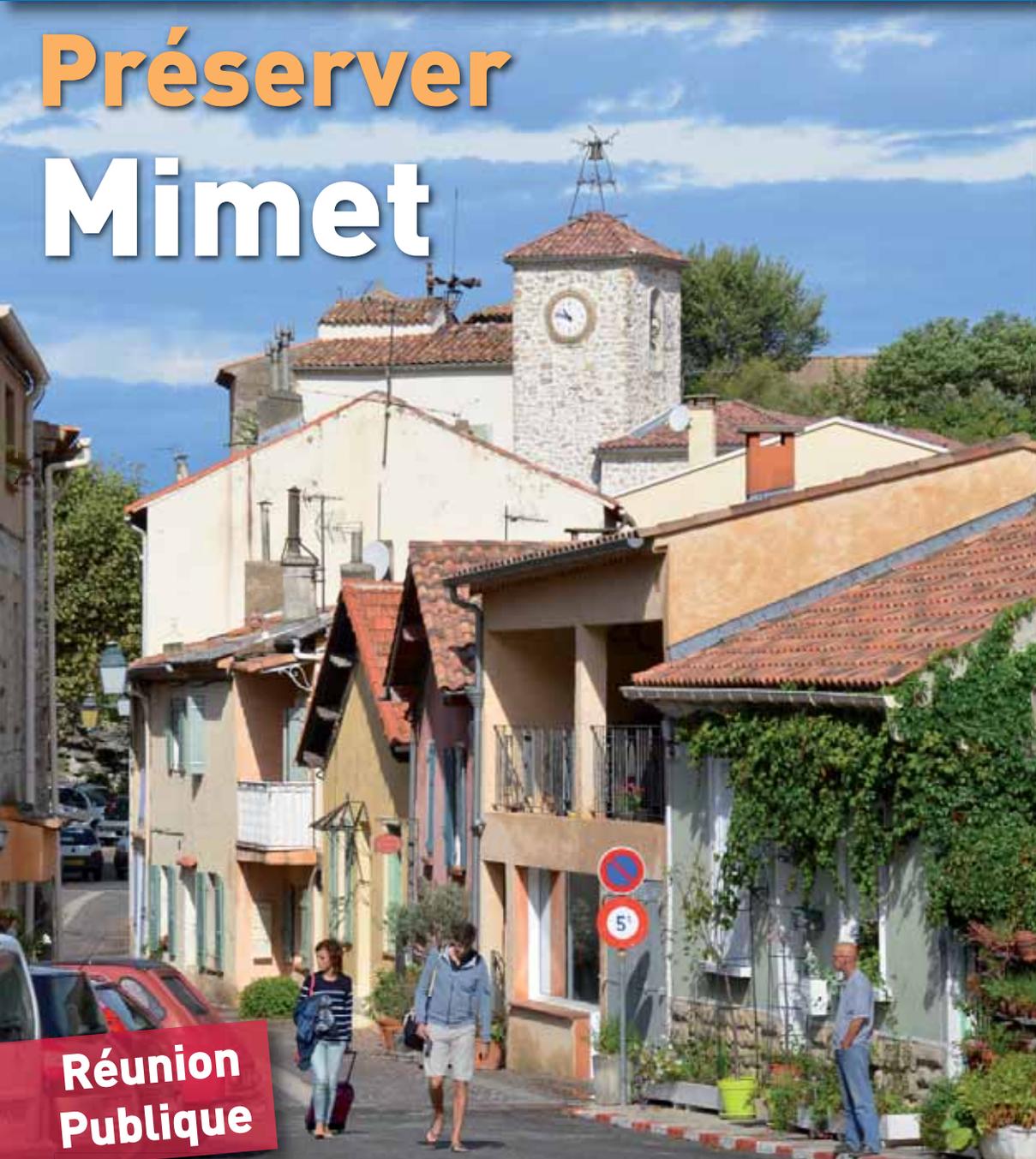
# MIMET

oct 2016 numéro 165

## informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet

# Préserver Mimet



**Réunion  
Publique**

**Pour préserver Mimet, un logement social intelligent**  
Samedi 8 octobre à 10 h Salle polyvalente - Grande Salle



Les HLM de Mimet...

Le  
Gouvernement  
durcit la loi  
sur les  
logements  
locatifs  
sociaux



**DES LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX  
ADAPTÉS À MIMET**



Place de la Mairie



Rue Mistral

Mimétaines, Mimétains, Mes Chers Amis,

Face aux baisses importantes des financements de l'Etat, nous avons été obligés de faire des économies. Pour que vos impôts communaux n'augmentent pas et que votre qualité de vie soit respectée, nous avons renoncé à certaines dépenses et choisi de réduire les parutions du journal municipal.

Les finances communales sont toujours reconnues saines par le Trésor Public. Les taux des impôts communaux n'ont toujours pas augmenté (après les deux baisses successives).

Aujourd'hui, le sujet est grave, car nous sommes toujours confrontés au problème épineux du logement locatif social. L'Etat a durci sa position. Monsieur le Préfet, sur ordre du Gouvernement, a imposé une décision injuste dans l'urbanisme de Mimet. Désormais M. le Préfet applique la dernière loi Duflot : nous devons construire 367 logements HLM !

La loi initiale, dont l'ambition était de loger des gens, est devenue en quelques années une loi punitive qui fait payer les mairies, mais qui ne règle pas le problème national du logement social.

Les attributions de logements sociaux aux demandeurs ne sont pas décidées par la Mairie.

Toutes les communes de France sont concernées, mais seulement 220 communes ont été déclarées coupables afin de leur faire payer des pénalités, intervenir sur l'urbanisme communal et attribuer les logements locatifs sociaux.

42 communes dans les Bouches-du-Rhône, dont la nôtre, sont stigmatisées, pour masquer un problème d'Etat qui concerne les 36 000 communes du Pays. Pourtant, nous avons construit 32 logements sociaux à Mimet, 6 sont en cours de réalisation, sans perturber notre qualité de vie.



Comme les années précédentes, la rentrée scolaire s'est bien passée à Mimet, à la Tour...



... et aux Moulières.

Les enfants de Mimet ont de la chance d'apprendre dans écoles accueillantes.

*Nous Comptons sur Vous*

*Georges CRISTIANI*

Si vous souhaitez m'aider, je vous remercie de me laisser votre adresse postale et un numéro de téléphone, par mail : [mimet.mairie@wanadoo.fr](mailto:mimet.mairie@wanadoo.fr)

**Réunion Publique :**  
**Pour préserver Mimet,**  
**un logement social intelligent**  
**Samedi 8 octobre à 10 h**  
Salle polyvalente - Grande Salle

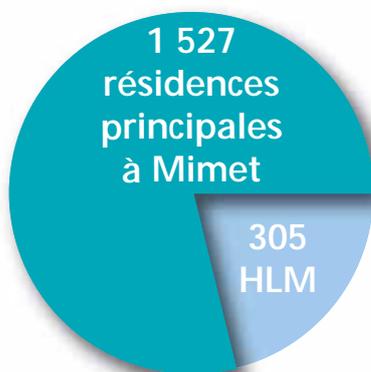
**“Nous  
préservons  
toujours Mimet”**

# La loi impose la construction de 367 logements sociaux à Mimet

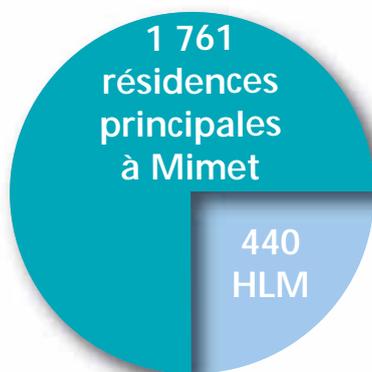
Les lois sont injustes : alors que le problème du logement concerne toute la France et 36 681 communes, le premier ministre indique que seules 1022 communes sont concernées parmi lesquelles 220 sont dites "carencées" en logements sociaux pour la France dont 42 dans le département, dont Mimet.

- ▶ Ces lois sont rétroactives (les constructions du Moyen-Age à Mimet sont prises en compte dans les 1 761 résidences principales),
- ▶ Ces lois ne fonctionnent pas puisqu'il y a chaque année davantage de communes concernées,
- ▶ La loi applique de façon aveugle un calcul mathématique sans résoudre le problème national du logement,
- ▶ Le défi est impossible : quand bien même, si au prix de gros efforts, nous parvenions à construire les 367 logements sociaux à Mimet exigés par l'Etat, il nous faudrait après en construire 25 % de plus (soit  $1\,761 + 367 = 2\,128$ , auxquels on doit appliquer 25 % soit 532 de plus à construire, nous serions alors à 2 660 logements auxquels nous devrions encore ajouter 25%, etc, etc ). C'est perdu d'avance !
- ▶ L'Etat impose de nombreuses interdictions de construire à Mimet : zones inondables, zones à risque minier, Natura 2000, risque incendies, forêts en Espaces Boisés Classés, ... , mais il exige la construction de 367 logements sociaux.
- ▶ La loi pénalise l'accession à la propriété, car l'accédant social n'est pas pris en compte. Les logements locatifs sociaux sont privilégiés au détriment des accessions sociales, sans aider les plus modestes à devenir propriétaires,
- ▶ Les communes ne sont pas décisionnaires de l'attribution des logements sociaux.

**La loi oblige à construire 367 HLM à Mimet, le Préfet peut préempter, délivrer les permis de construire et attribuer les logements locatifs sociaux. Et la Mairie doit les payer.**



loi Gayssot SRU (2000)



loi Duflot (2013)

La loi de la Ministre écologiste Cécile Duflot a porté en 2013 le quota de logements sociaux de 20 à 25%. Ce qui porte le nombre à 367 logements locatifs à construire à Mimet. L'Etat reconnaît à Mimet 74 logements locatifs sociaux. En réalité, il en existe 90. Et lorsque la Mine fonctionnait, les Moulières et les Fabres étaient en logements sociaux HBCM, avant que les maisons ne soient vendues aux mineurs. Nous étions alors à 18% de logements sociaux.

**367 logements sociaux locatifs à construire ! C'est près de 1 000 habitants supplémentaires, 400 élèves de plus dans les écoles communales de Mimet.**

**367 HLM, c'est aussi des places supplémentaires en crèche, des bâtiments à construire pour les activités associatives et scolaires, un club de 3<sup>ème</sup> âge à déplacer, et surtout des impôts communaux à augmenter, car les bailleurs sociaux ne paient pas la taxe foncière...**

## Ce que vous devez savoir :

- ▶ La loi SRU/ Gayssot (ministre PC) du 13 décembre 2000 énonce une obligation de construction de 20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3500 habitants. Mimet est alors concerné.
- ▶ La loi DUFLLOT (ministre écologiste) du 18 janvier 2013 multiplie par 5 les pénalités et porte les obligations de construction de HLM à 25%. Mimet est concerné.
- ▶ La loi ALUR (du gouvernement actuel) du 24 mars 2014 permet au Préfet de préempter les biens qui se vendent. Il délivre les permis de construire de HLM. Mimet est concerné
- ▶ La loi Egalité et Citoyenneté de Madame COSSE (actuel ministre écologiste) en cours de vote, va encore durcir les constructions de HLM. Mimet sera concerné.

Les lois ne fonctionnent pas : dans les Bouches-du-Rhône le nombre de communes carencées ne cesse d'augmenter, alors que 14 communes étaient concernées en 2003, nous sommes aujourd'hui 42 à être "hors la loi" ! C'est bien la preuve que ces lois GAYSSOT/DUFLLOT sont créées dans un autre but.

Cette année, plus de 168 000 € à déboursier pour Mimet au titre de la loi SRU/Duflot ! Et c'est bien sûr le contribuable local qui devra supporter ce nouvel impôt déguisé... Car sous couvert de social, il est bien question en réalité de lever un nouvel impôt sur le compte des mairies et des familles déjà pressurées fiscalement.

Ces "pénalités" reviennent à augmenter de façon confiscatoire de près de 4 points les impôts fonciers bâtis ! Cela est d'autant plus inadmissible, qu'aux prix de gros efforts, l'équipe municipale avait réussi à baisser par deux fois les impôts locaux.

Résidences principales au 1/01/2016	Nombre de logements sociaux exigés	Nombre de logements manquants
1 761	440	367

Il est ridicule de penser que la problématique des logements sociaux puisse se résoudre avec une formule mathématique que l'on applique de façon systématique et aveugle sans tenir compte des contraintes géographiques, foncières ou financières des communes.

Ces quotas exigés par Mme Duflot, M. Hollande et M. Valls ne correspondent pas aux besoins de Mimet. Ils sont imposés en dépit de tout bon sens, car quand bien même nous réussirions à construire des logements, il nous faudrait toujours en construire plus, puisque le nombre à produire est indexé sur le nombre total : le défi est perdu d'avance tant en terme de nombre qu'en terme de temps ! Cette loi dissimule en fait un véritable racket fiscal sur quelques communes, organisé par le Gouvernement et exécuté par les Préfets.



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**ARRÊTÉ**  
portant sur le montant du prélèvement de Mimet au titre de l'année 2016

Arrête

Article 1er  
Le montant du prélèvement visé à l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation au titre de 2016 est fixé pour la Commune de Mimet à 168 808,28 euros.

Article 2  
Le montant de ce prélèvement :  
- 44 700 euros est affecté à l'Etablissement Public Foncier  
- 124 108 euros sont affectés au fonds national de développement d'une offre de logements locatifs très sociaux.

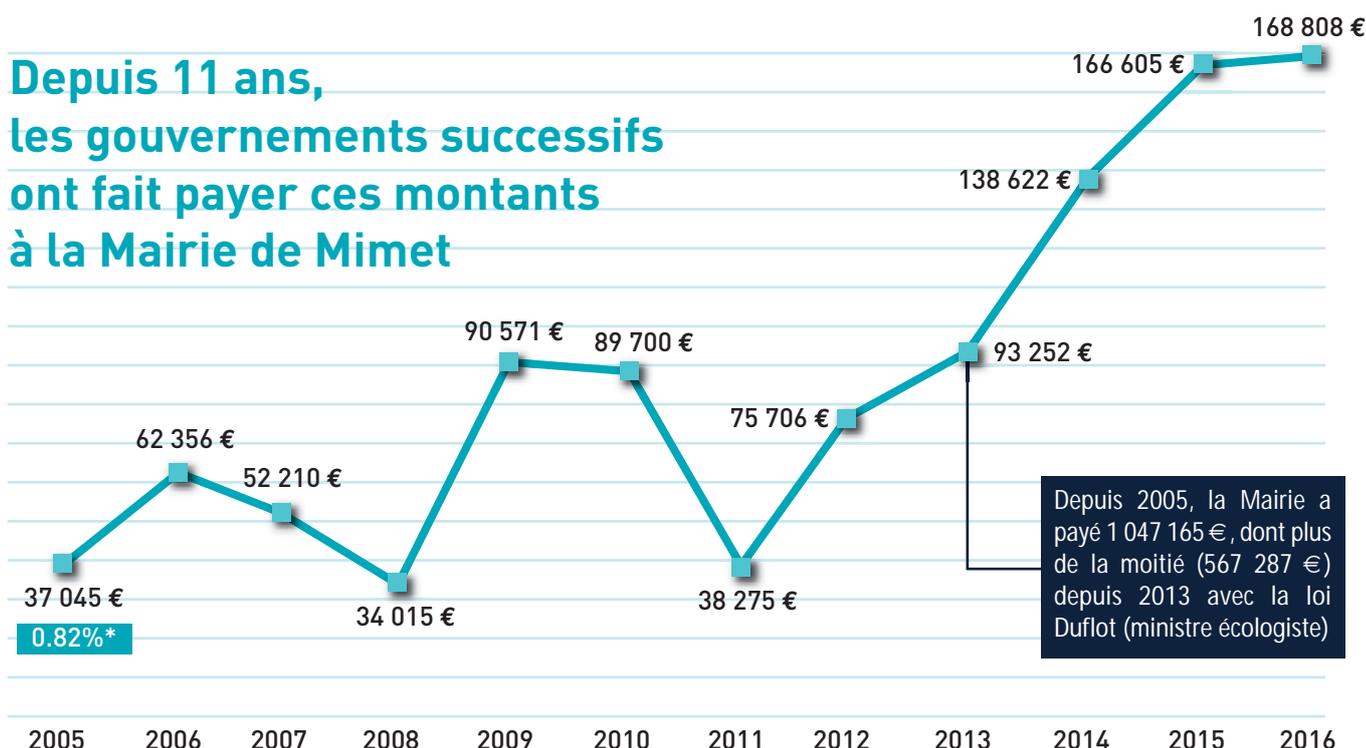
Fait à Marseille, le 29 février 2016

# Un nouvel impôt déguisé

4

## L'incohérence et l'envol des pénalités

Depuis 11 ans, les gouvernements successifs ont fait payer ces montants à la Mairie de Mimet



\* Correspondance en taux de taxe foncière bâtie. La Mairie a choisi de ne pas augmenter les impôts



### La loi donne tous les pouvoirs aux Préfets.

Le propriétaire de ce bien à Mimet avait décidé de le vendre. Le compromis avait été signé avec l'acheteur en juillet dernier. Mais, M. le Préfet a décidé de préempter ce bien le 3 août dernier pour y construire "5 ou 6 logements locatifs sociaux". La Mairie devra payer ce terrain (227 000 €) et les futures attributions seront décidées par M. le Préfet. Si vous voulez vendre votre bien (situé en Zone U), avant de signer chez le notaire, consultez le service urbanisme municipal.

En Juillet, le Préfet, sur ordre du Gouvernement et en application de la loi Duflot, a décidé de construire plus de 70 logements sur les parcelles BD42, 47, 142, 143, 144, 145, 146, et BC 60, 61, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 122, 123, 124, 126, 128, 129, 130, 144, 145, 146, 147 (arrêté du 21 juillet 2016)

# HLM, le gouvernement s'obstine !

Le problème du logement social est national. Il ne concerne pas uniquement Mimet mais les 36 000 communes de France !

Le gouvernement stigmatise 220 communes de France dont 42 dans les Bouches-du-Rhône, pour masquer un grave problème d'Etat.

C'est si facile d'accuser quelques maires ! Ces lois ont créé la culpabilité de 220 communes pour les faire payer.

Les 42 Communes du département, dont Mimet, sont cautions solidaires, pour le logement en France !

Le gouvernement s'obstine sur des communes qui veulent construire des logements sociaux pour leurs demandeurs, mais qui ne peuvent pas augmenter fortement leur nombre d'habitants.



Paris, le 30 JUIN 2015

à

Mesdames et Messieurs les préfets

*Le Premier Ministre*

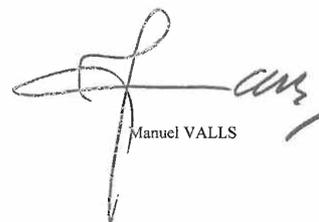
**Objet :** Mise en œuvre effective des dispositions conçues pour garantir le respect de leurs obligations par les communes en déficit de logements sociaux.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000 a fixé l'exigence minimale de mixité dans l'habitat à 20 % de logement social. Elle a fixé des obligations de rattrapage pour les communes en retard. La loi du 18 janvier 2013, complétée par la loi ALUR du 24 mars 2014, va plus loin avec une cible de 25% en 2025 dans les zones tendues.

Mais au dernier bilan la réalité des chiffres est insatisfaisante : si les 1 022 communes soumises à l'« obligation SRU » se sont en majorité engagées dans des actions utiles pour combler leur retard, la minorité de celles qui résistent à la loi reste considérable : plus de 220 communes ont été déclarées en carence au titre de ce bilan.

Je compte sur votre implication, celle de vos services, celle des établissements publics de l'Etat et des collectivités locales, et plus généralement de tous les acteurs locaux, bailleurs sociaux et associations, pour que chacun contribue avec les élus à la production de logements sociaux.

Pour les communes qui manifestement ne s'associent pas à cet effort de solidarité nationale, je vous demande dès à présent de faire preuve de la plus grande fermeté pour faire respecter la loi. Vous pourrez être amené(e) à préempter le foncier nécessaire à la réalisation de logements sociaux, à mobiliser le foncier public, à mettre en compatibilité les documents d'urbanisme, à délivrer vous-même les permis de construire, à financer la construction de logements sociaux et à mettre en place des dispositifs d'intermédiation locative.

  
Manuel VALLS

**La Provence**

Extrait de l'édition du Pays d'Aix  
Vendredi 19 Février 2016

## “Le préfet construira à la place des maires de Mimet et Eguilles”

“Cette machine infernale va s'accélérer”.

Georges Cristiani, Maire SE de Mimet

# Notre conception des HLM



Le logement de la rue Mistral, acquisition et rénovation ont coûté à la Mairie : 113 739 €

La municipalité de Mimet a choisi de ne pas dénaturer la vie locale. Elle construit des logements locatifs sociaux pour les attribuer à des Mimétains, en bonne mixité sociale. Depuis 2001, la mairie a construit et financé 32 logements locatifs sociaux. Aujourd'hui 6 logements sont en cours de construction (2 à l'entrée du Village, 2 à la Poste, 2 à Revelli). Le projet de 15 logements en accession à la propriété aux Fabres a été abandonné en 2015 par un logeur social pour des raisons financières.

## Nous avons choisi une croissance tranquille avec des logements sociaux

1. Acquisition du cabanon à l'entrée du village



Financement 100% Mairie : 144 053 €

2. Démolition du cabanon acheté par la Mairie



3. Construction



La Mairie a financé à plus de 50 % ces 2 logements sociaux

Ces 6 logements sociaux locatifs ont été construits ou sont en cours de construction par la mairie après de longues procédures (il aura fallu plus de 10 années de montage de dossiers pour démarrer les travaux des 2 logements de l'entrée du Village). Les logeurs sociaux et les services de l'Etat ne favorisent pas ce type de logements intégrés à notre urbanisme. Ils préfèrent "faire du chiffre" en construisant le plus possible de logements pour les attribuer. Les chiffres des financements démontrent que les participations d'Etat sont dérisoires, alors que celles de la Mairie de Mimet sont importantes. Sans les aides du Département et du Pays d'Aix, nous n'aurions pas pu construire ces logements.

Mimet : 100 000 € + 144 053 € + Pays d'Aix : 50 019 € + Département : 42 000 € + Etat : 8 675 €



La rénovation en cours, des 2 appartements de La Poste est évaluée à 209 771€ dont 147 906€ de la Mairie et 6800€ de l'Etat

Ce logement Place de la Mairie, a coûté 193 878€ dont 49 190€ de la Mairie et 4000€ de l'Etat



# Un collectif national pour défendre les mairies dans la même situation que Mimet

**La Provence**

jeudi 8 Septembre 2016 [www.laprovence.com](http://www.laprovence.com)

**La phrase :**

Le préfet des Bouches-du-Rhône répondant au magazine Business, qui lui a posé la question suivante : "Le Maire de Mimet, Georges Critiani, a suscité la création d'un lobby à travers un collectif national des Maires des 220 communes carencées de France. Qu'en pensez-vous ?"  
**"Rien. Le Maire de Mimet peut faire ce qu'il veut. S'il ne respecte pas la loi, mon rôle est de faire en sorte qu'il le fasse".** La Provence - édition Aix-en-Provence

Un Collectif National des Communes carencées

et déficitaires en logements sociaux, a été créé en novembre 2015 à l'initiative du maire de Mimet. Le Collectif s'est réuni le mercredi 1<sup>er</sup> juin dans l'enceinte du 99<sup>ème</sup> Congrès des Maires à Paris. Le collectif est constitué à ce jour de 119 communes adhérentes sur 35 départements de France, il a pour ambition de dénoncer auprès des pouvoirs publics les difficultés d'application de la loi SRU, Duflot, et la loi "Egalité et Citoyenneté" pour les 220 communes dites "carencées" et 1115 communes "déficitaires" de France.

Lors de cette rencontre inédite à Paris, organisée par la Mairie de Mimet, des propositions d'amendements à la loi ont été formulées afin de sensibiliser l'Etat sur la situation inextricable dans laquelle sont plongées les communes qui sont dans l'impossibilité d'atteindre les quotas irréalistes fixés par la loi.

Les 119 communes ont unanimement exprimé leur incapacité à faire face à une législation trop rigide, qui, appliquée de façon aveugle, sanctionne des communes qui, bien que conscientes de la nécessité du logement social et engagées dans la création de logements, ne parviennent pas à atteindre les objectifs démesurés de la loi. Les maires réclament une prise en compte des contraintes et des besoins propres à chaque commune pour l'application de la loi.

Une lettre destinée à Monsieur le Président de la République et à M. le 1<sup>er</sup> Ministre, a été signée par tous les participants de la réunion. Elle propose des modifications à la loi pour une meilleure appréhension du problème du logement social en France. (ci-jointe)

Une délégation composée de 76 maires de tous les départements, menée par Georges Critiani, a été reçue au Ministère du Logement et du Développement Durable le lendemain, jeudi 2 juin à 10h.

## Le Collectif National des Communes "carencées" et déficitaires en logements sociaux

Lettre du 1<sup>er</sup> juin 2016

à Monsieur le Président de la République,  
à Monsieur le Premier Ministre,

Nous, Maires soussignés, membres du Collectif National des Communes "carencées et déficitaires" en logements sociaux, réunis le 1<sup>er</sup> juin 2016 dans l'enceinte du 99<sup>ème</sup> Congrès des Maires, estimons avoir une légitimité suffisante pour attirer votre attention sur nos difficultés.

Dans le contexte financier très tendu auquel les communes sont confrontées (baisse des dotations de l'Etat, augmentation des charges sans compensation,...), l'application autoritaire de l'article 55 de la loi SRU asphyxie injustement nos budgets communaux.

L'application systématique de sanctions pécuniaires croissantes ne résout pas le grave problème du logement en France.

Notre responsabilité d'élu, pourtant garantie par les urnes est niée : Le nombre de communes diagnostiquées "carencées" ne cesse de croître depuis 2002 : Ces lois augmentent la participation financière des mairies, mais ne résolvent pas le problème du logement.

Les communes exsangues qui n'arrivent plus à faire face aux obligations de cette loi, n'ont d'autres alternatives que d'augmenter les impôts locaux, de diminuer les dépenses d'investissement ou encore de réduire leurs offres de services.

Aussi, au nom de nos concitoyens qui nous ont accordé leur confiance pour la gestion de leur cadre de vie, nous Maires soussignés, demandons à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre :

- Que la loi prenne en compte les spécificités locales, les besoins en logements des communes et les nombreuses contraintes imposées par l'Etat en matière de constructibilité,
- Que les pénalités soient supprimées à l'échelle communale, que les taux soient appliqués à l'échelle intercommunale et que l'Etat apporte un concours financier aux communes,
- Que l'accession sociale à la propriété soit comptabilisée,
- Que les maires soient décisionnaires de l'attribution des logements.

Sans aucun clivage politique, c'est avec optimisme que nous espérons une réponse concrète. Nous vous assurons de notre bonne volonté pour contribuer à résoudre avec l'Etat le grave problème national du logement.

Lettre signée par 119 Maires de France sur 220 Communes carencées  
(Ce courrier est resté sans réponse à ce jour)

## Interview

# Georges Cristiani

Maire de Mimet, président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône

## Les maires carencés sont en overdose d'impôts !

**Georges Cristiani ne décolère pas contre les quotas de logements sociaux imposés par les lois SRU et Duflot. En fin 2015, il a créé le Collectif des communes carencées et déficitaires de France qui rassemble plus de 119 communes. Il revient pour le BEL sur les incohérences d'une loi qui risque, selon lui, de mettre en péril nombre de municipalités.**

**BEL :** Pourquoi avez-vous souhaité créer un collectif ?

**GEORGES CRISTIANI :** Mon constat s'est d'abord fait au niveau des Bouches-du-Rhône, car bon nombre de mes collègues étaient dans l'impossibilité de construire des logements sociaux pour atteindre les objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbains, révisée par la loi Duflot de 2013. Dans les Bouches-du-Rhône, nous sommes passés de 14 communes dites « carencées » en 2002 à 42 aujourd'hui ! C'est bien la preuve de l'inefficacité des lois SRU et Duflot. Ce constat peut s'appliquer à tous les départements concernés par ces lois. Le collectif compte aujourd'hui 119 communes adhérentes, soit plus de la moitié des 221 communes « carencées » de France. Elles sont situées dans 35 départements, aussi bien en région parisienne qu'en Aquitaine, Savoie, Languedoc ou dans le Nord.

Au sein du collectif, il n'existe aucune idéologie politique, les maires des communes membres sont de toutes tendances, et je suis moi-même un maire sans étiquette. Nous ne sommes pas du tout opposés au logement social, nous sommes bien conscients de sa nécessité, mais nous dénonçons une application aveugle de la loi, qui ne tient pas compte de nos particularités et contraintes locales. L'État punit à tort 221 communes pour financer le logement en France ! Le but de ce regroupement au niveau national des communes « carencées » et « déficitaires » est de nous permettre de mieux démontrer que ces lois sont inadaptées et ne répondent pas au problème national du logement. La

culpabilité présumée de 221 communes n'exclut pas la responsabilité de l'État !

**BEL :** Quelles sont les raisons pour lesquelles nombre de communes ne parviennent pas à tenir les objectifs de la loi SRU ?

**G.C. :** Peu de ressources foncières, prix du foncier, zones réglementaires et notamment les secteurs inconstructibles, situation géographique, communes soumises à un risque naturel, densité forte d'une commune, manque d'équipements

**« Nous ne sommes pas du tout opposés au logement social, nous sommes bien conscients de sa nécessité, mais nous dénonçons une application aveugle de la loi, qui ne tient pas compte de nos particularités et contraintes locales. »**

publics (voirie, réseaux, écoles...), difficultés à occuper les logements sociaux (pour rappel, 77 000 logements sociaux sont inoccupés en France), désintérêt des bailleurs sociaux pour les petits programmes... Les raisons sont nombreuses, c'est pour cela que le collectif milite pour une application raisonnée de la loi qui doit tenir compte des spécificités propres de chaque commune. De plus, la loi est rétroactive, rend les maires responsables des constructions passées et chaque nouvelle construction augmente l'objectif : c'est donc un défi perdu d'avance !

**BEL :** La loi SRU vous paraît-elle un instrument réellement efficace pour accroître l'offre en matière de logement social ?

**G.C. :** Si la loi avait été efficace, elle n'aurait pas été modifiée ! Or, l'article 55 a été modifié par la loi Duflot, la loi Alur et

bientôt par la loi Égalité et citoyenneté. Si cette loi fonctionnait, ça se saurait ! Ces lois sont destinées à culpabiliser 221 communes pour les faire payer !

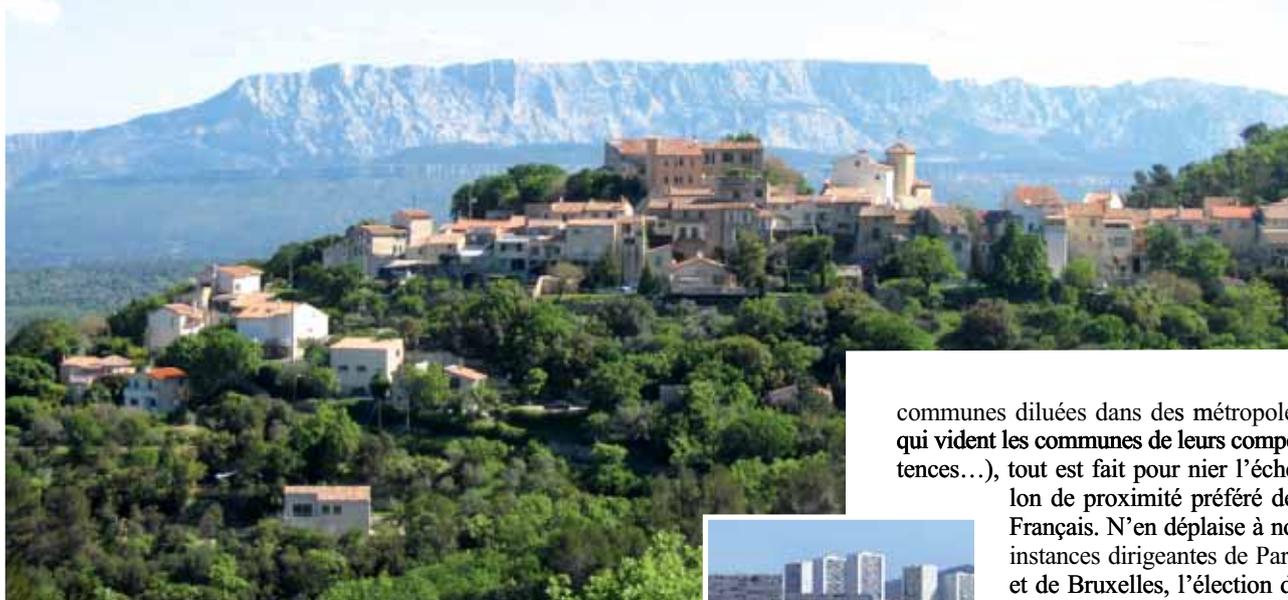
Comment expliquer, que seize ans après sa création, le nombre de communes dites « carencées » ou « déficitaires » ne cesse d'augmenter. Ces lois sont inadaptées à nos réalités : les logements sociaux de Mimet, village qui culmine à 500 m d'altitude et qui ne dispose pas d'emplois, de transports en commun ni de commodités, ne seront pas pourvus par des demandeurs de Marseille. Cela est évident, c'est pourquoi 77 000 logements sociaux sont aujourd'hui inoccupés en France ! Les logements doivent être créés en fonction du besoin. Nous ne sommes pas du tout opposés au logement social, mais nous souhaitons une loi raisonnable qui prenne en compte tant nos capacités de production de logements sociaux que les besoins de nos populations. Piller

les budgets communaux ne résoudra pas le problème du logement, qui est du ressort de l'État : les maires carencés sont en overdose d'impôts !

**BEL :** Comment mieux tenir compte des spécificités locales, notamment en matière de foncier disponible ?

**G.C. :** Il me paraît nécessaire que l'État prenne en compte des éléments propres à chaque commune pour appréhender le foncier encore disponible, car les terrains non bâtis se raréfient. Les contraintes environnementales, des prix qui s'envolent notamment dans les zones tendues d'où l'impossibilité pour les petites communes d'acquérir des grands terrains, la contrainte des risques naturels et de la topographie des terrains ou encore le coût de plus en plus important pour viabiliser un terrain... L'État ne peut nier ces contraintes.

C'est pour cela qu'il faut orienter l'État



et les bailleurs vers des petites opérations en totale mixité sociale dans les centres urbains existants, aux dépens des grosses opérations qui dénaturent les paysages et qui assurent la rentabilité des organismes HLM.

### **BEL : L'intercommunalité vous paraît-elle propre à apporter des solutions dans certaines situations ?**

**G.C. :** Les quotas à atteindre pourraient être fixés à l'échelle intercommunale, ce qui permettrait une optimisation des constructions en fonction des besoins, car les intercommunalités sont le plus souvent des territoires de bassin de vie !

Par ailleurs, le programme local de l'habitat (PLH) doit être un outil qui prend en compte les spécificités de chaque commune et les besoins concrets des demandeurs de logement. Ce plan ne doit pas être une transcription des objectifs SRU imposés par l'État. Bon nombre de PLH, votés dans les intercommunalités, ne sont pas exécutoires car ils ne répondent pas assez aux objectifs SRU. C'est un bon exemple de la mauvaise coordination entre l'État et les besoins des communes.

### **BEL : Que pensez-vous des conditions dans lesquelles le droit de préemption de l'État est généralement mis en œuvre ?**

**G.C. :** Dans la juste continuité des choses, c'est-à-dire dans des conditions vexatoires ! Par exemple, pour le cas de Mimet, j'ai appris par voie de communiqué de presse que le droit de préemption et l'obtention des permis de construire étaient mis en œuvre sur ma commune. Je déplore le manque de considération de l'État vis-à-vis des communes. Nous ne sommes plus maîtres de nos paysages et de notre cadre

de vie. Tout est désormais décidé par l'État, alors que ce n'est pas son rôle. Nous sommes mis sous tutelle et cette situation est inacceptable au regard de l'article 72 alinéa 2 de la Constitution qui nous donne « vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre » à l'échelon de la commune.

### **BEL : Que pensez-vous de la méthode du gouvernement qui consiste à publier la liste des communes qui « refusent » de remplir les obligations SRU ?**

**G.C. :** Le gouvernement a besoin de boucs émissaires ! Pourtant, nous sommes tous concernés, mais seulement 221 communes sont coupables et 36 ont été jetées en pâture à la presse. En plus d'être taxés de façon injuste, victimes d'une nouvelle fiscalité déguisée destinée à renflouer les caisses vides de l'État, nous

“ Je déplore le manque de considération de l'État vis-à-vis des communes. Nous ne sommes plus maîtres de nos paysages et de notre cadre de vie. Tout est désormais décidé par l'État, alors que ce n'est pas son rôle. ”

sommes désormais stigmatisés et affichés sur une liste noire. Nous étions déjà qualifiés de « carencés » ! Ce qualificatif médical pourrait prêter à sourire s'il ne cachait pas une nouvelle injustice territoriale et une ponction supplémentaire à nos budgets communaux. Cela n'a pas semblé suffire, il faut humilier les maires en les faisant passer pour des « récalcitrants » des « hors-la-loi ». Cela s'inscrit dans la dévitalisation programmée des communes (asphyxie financière par la baisse des dotations,

communes diluées dans des métropoles qui vident les communes de leurs compétences...), tout est fait pour nier l'échelon de proximité préféré des Français. N'en déplaise à nos instances dirigeantes de Paris et de Bruxelles, l'élection du maire reste celle qui suscite le plus d'engouement de la part des Français. Le dernier acte du projet de la fin programmée des communes sera de supplanter l'élection municipale par l'élection intercommunale ou métropolitaine...

### **BEL : Quelles sont les propositions du collectif ?**

**G.C. :** Nous avons saisi M. le Président de la République et M. le Premier Ministre afin de les informer de nos difficultés à appliquer la loi. Dans une lettre signée par les membres du collectif nous demandons : que la loi prenne en compte les spécificités locales et les nombreuses contraintes imposées par l'État en matière de constructibilité, que le nombre de logements à construire dépende du besoin de chaque commune et que les quotas portent sur les flux et non sur les stocks, que les pénalités soient supprimées à l'échelle communale en l'absence de terrains constructibles, que les taux soient appliqués à l'échelle intercommunale et

que l'État apporte un concours financier aux communes, que l'accession sociale à la propriété soit comptabilisée dans les objectifs de la loi, que les maires soient décisionnaires de l'attribution des logements sur leur commune.

Nous avons aussi demandé que le collectif national soit consulté à l'occasion des discussions parlementaires du volet logement du projet de loi Égalité et citoyenneté, nous attendons toujours l'invitation... ■



# Pour un logement social intelligent adapté à Mimet

Née en 2000 sous la plume de Monsieur Gayssot alors Ministre des transports, cette loi a été détournée de sa vocation première qui était de loger des gens démunis, pour devenir peu à peu une source de financement prélevée sur les mairies et assise sur des bases de calculs mathématiques. Par la suite des postures politiques et électoralistes ont détourné l'objectif initial pour atteindre aujourd'hui un paroxysme exacerbé rendant même coupables des communes les plus favorables aux constructions de logements locatifs sociaux. Aujourd'hui, la culpabilité présumée de 220 communes n'exclut pas la responsabilité des gouvernements successifs, lorsque le nombre de communes "hors la loi" ne cesse d'augmenter. C'est bien qu'il y a un problème non résolu par cette loi !

Pourtant, il serait possible de résoudre en partie le problème du logement en France, si les dirigeants nationaux proposaient des modifications de l'article 55 en cohérence avec les réalités locales (par exemple : les accessions sociales à la propriété ne sont toujours pas prises en compte. La loi pourrait faire preuve d'équité à l'égard d'un locataire social qui doit s'acquitter d'un loyer

et d'un accédant social qui rembourse un emprunt, les mairies devraient être associées aux attributions de logements). La période électorale qui s'annonce et le calendrier législatif ne permettent pas des modifications sérieuses et significatives de la loi. Mais sans excès d'autorité abusive des services déconcentrés de l'Etat, Monsieur le Préfet pourrait prendre en compte l'application de la loi en fonction

des particularités territoriales. En effet, comment continuer à accepter que certaines communes soumises n'aient jamais construit un seul logement social sur leur territoire, alors que Mimet, commune minière qui disposait de 18% de logements sociaux avant la fermeture des mines en 2003, soit aujourd'hui aussi maltraitée, avec 90 logements locatifs sociaux !



M. le Préfet, ici en visite dans les écoles de Mimet, connaît nos difficultés pour accueillir 367 familles nouvelles

## Invitation Réunion Publique

Pour préserver Mimet,  
un logement social intelligent

Samedi 8 octobre à 10 h

Salle polyvalente - Grande Salle

**Venez nombreux !**

# Les festivals de l'été à Mimet



## 15<sup>ème</sup> Festival de Théâtre

Depuis 2001, le début de l'été est marqué par le Festival de Théâtre. Mimet devient alors, le temps de quatre représentations, le lieu exceptionnel de rencontres et d'émotions culturelles.



## 36<sup>ème</sup> festival

### international de piano

### de la Roque d'Anthéron

**3 et 4 août** Château-Bas - 20h



La première semaine d'août, notre beau village de Mimet et le cadre enchanteur de Château-Bas, deviennent l'écrin du Festival International de Piano.



L'été en images



11

## Le 11<sup>ème</sup> salon des arts

Du 10 au 18 septembre

Chaque année durant une semaine, les artistes de Mimet et de la Région sont à l'honneur.



Peintures, sculptures, mosaïques, ...  
*"Un florilège artistique qui est devenu un rendez-vous incontournable de la Provence".*  
Jany Maurice, adjointe à la culture.

Cette année, les artistes Mimétains, Michelle Ronot, Pascale Michel, Gioia Albano, Huguette Blanc, Christiane Jaussaud, Hortensia Otto, Delphine Meyer ont exposé.  
Le salon a été honoré par la famille Patrizio, mosaïste depuis 4 générations.

# Rentrée scolaire 2016/2017



Ecole Elémentaire communale de la Tour

**L'année dernière, l'effectif important à la Maternelle a conduit la Mairie, les enseignants et les Parents d'Elèves à proposer l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe.**

Afin de pouvoir accueillir tous les élèves de maternelle dans de bonnes conditions, la Mairie avait réalisé tous les travaux nécessaires durant l'été 2015 (création d'une nouvelle classe, aménagement d'un dortoir et d'une salle des Maîtres).

Ainsi le jour de la rentrée 2015/2016, tout était prêt pour l'ouverture de cette 6<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Préfet et Madame l'Inspectrice d'Académie étaient présents le jour de la rentrée 2015 et ont pu se rendre compte de cet effectif important.



Rentrée en maternelle 2015

Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de Région, Stéphane Bouillon, se sont rendus à l'école maternelle (la présence du Préfet, le jour de la rentrée dans les écoles communales de Mimet est un fait exceptionnel qui mérite d'être souligné).

La 6<sup>ème</sup> classe a été acceptée par Patrick Guichard, Inspecteur Académique, le 3 septembre 2015.

Cette décision a entraîné la nomination d'un enseignant. L'ouverture de cette 6<sup>ème</sup> classe a permis à nos enfants d'effectuer leur année scolaire dans les meilleures conditions.

# Rentrée

**Cette rentrée scolaire placée sous le signe du soleil s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Quelques larmes pour nos "petitouts" bien vite séchées. Pour les CP, c'était le grand saut "chez les grands", pour les autres c'est presque une routine. Tout le monde a retrouvé ses copains et ses copines et c'est parti pour une nouvelle année.**

## Effectif de nos 3 écoles communales

**Maternelle – Directrice Mme Couvrat** 141 élèves  
**Classe 1 - Petite section :** 24 élèves - Mmes Arnold et Salem  
**Classe 2 - Petite et Moyenne section :** 23 élèves - Mme Kowalke  
**Classe 3 - Moyenne section :** 24 élèves - Mme Chirié  
**Classe 4 - Moyenne et Grande section :** 23 élèves - Mmes Jouneau et Riado  
**Classe 5 - Grande section :** 23 élèves - Mme Cerrou  
**Classe 6 - Grande section :** 24 élèves - Mmes Couvrat et Riado

## Ecole Elémentaire communale des Moulières

**Directrice Mme Bigot** 127 élèves  
**Classe CP :** 27 élèves - Mmes Bigot et Rimauro  
**Classe CP/CE2 :** 22 élèves - Mmes Bertoni et Valence  
**Classe CE1 :** 24 élèves - Mme Jadot  
**Classe CE2/CM1 :** 27 élèves - Mme Garrigues  
**Classe CM2 :** 27 élèves - Mmes Redondi et Ségura



Ecole Elémentaire communale des Moulières

# scolaire 2016



## Ecole Elémentaire communale de la Tour

**Directrice Mme Salas** 133 élèves

Classe CP : 24 élèves - Mme Rolle

Classe CE1 : 20 élèves - Mme Chazeau

Classe CE1/CE2 :

18 élèves - Mmes Mayance - Collado et Valence

Classe CE2 : 21 élèves - Madame Salas

Classe CM1 : 25 élèves - Madame Cuny Crochet

Classe CM2 : 25 élèves - Madame Jaulgey

**Total des 3 écoles communales :  
401 petites graines d'avenir !**

## Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP)

Depuis septembre 2014, les TAP, imposés par le gouvernement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sont à la charge de la mairie et des familles. Pour mieux encadrer les enfants et développer les activités, la présence d'animateurs est nécessaire le vendredi après-midi.

### Offre d'emplois

**Recrute animateurs polyvalents, pour travailler dans le cadre des TAP à Mimet.**

La personne recrutée interviendra sur les temps péri-scolaires, mercredi, et vacances scolaires.

Le permis est fortement souhaité.

**Mairie : 04 42 12 62 42/06 78 37 42 37**

**[christellelepage@ifac.asso.fr](mailto:christellelepage@ifac.asso.fr)**



les associations

# Le rendez-vous des Assos

samedi 3 septembre

Il pousse sur la terre de Mimet, une multitude d'associations qui embellissent le quotidien.

Véritables dynamiques sociales, les associations Mimétaines sont des lieux privilégiés d'expressions, d'initiatives et de talents. *"Je remercie tous les bénévoles qui font vivre la Commune tout au long de l'année"* Corinne Centaro, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



## La nouvelle association de Modélisme

L'association, présidée par Michel Fattah, organise des démonstrations de vols. Il faut être un pilote chevronné pour manier la télécommande d'un hélicoptère de 2 mètres d'envergure ou d'un drone à 6 hélices. L'association a intéressé et captivé les jeunes du Centre Aéré et des Ecoles Communales dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.



et 1... et 2... et 3 champions olympiques pour Mimet !

Escrime  
**Inès Boubakri et Erwann Le Péchoux, un couple olympique à Mimet !**  
Médaille de bronze individuelle et Médaille d'argent par équipe étaient présents au Forum de Mimet !



Ils ne sont pas les premiers Mimétains, **Bernard Tchoullouyan** a été médaillé de bronze olympique de judo en -78 kg aux Jeux Olympiques d'été de 1980 à Moscou.



Le Bénévolat en action



27-28 août 2016

## Journées boulistes à Château-Bas

La Boule Mimétaine présidée par Charles Matina a organisé les journées boulistes de Mimet à Château-Bas.

164 boulistes ont disputé sous les platanes de Château-Bas, la Coupe de la Boulangerie Leroy, du Pays d'Aix et du Conseil Départemental (82 équipes en doublette). 210 amateurs ont concouru pour le Challenge de la ville de Mimet (70 équipes en triplète).

## Les associations qui ont participé au forum

AIKIDO	06 09 88 36 65
AMIDOS (DON DU SANG)	06 21 79 98 54
AU CŒUR DU CORPS	06 12 44 97 87
AMICALE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET	04 42 61 03 29
	06 79 87 71 55
CREA VERRE SOI (peinture sur soie)	06 81 25 75 26
DANSE PASSION	06 19 94 64 37
ECOLE JOHWA DO (arts martiaux)	06 75 83 33 91
F.C.P.E MOULIERES (ass. parents d'élèves)	06 83 82 19 63
F.C.P.E VILLAGE (ass. parents d'élèves)	
FCPE MATERNELLE (ass. parents d'élèves)	06 14 33 07 58
ENERGY MIMET LA TOUR (gym)	06 20 48 69 25
MIEUX VIVRE SON QUARTIER (gym)	
L'ARC EN SOI (Yoga)	06 62 13 07 08
JUDO CLUB MIMET	06 15 73 00 41
LA BOULE MIMETAINE	06 62 28 06 46
LES COLORISTES MIMETAINS	06 22 32 32 38
LES PIQUEES DES CROIX	06 14 81 72 60
MIMET MUSIQUE CULTURE	06 18 16 77 03
MIMET MODELISME	06 09 18 20 22
MUSIQUE A MIMET	06 70 77 21 18
NOTRE DAME DES ANGES	04 42 58 92 40
OFFICE DU TOURISME	04 42 54 16 52
PROVENCE HUMANITAIRE	
RANDO PROVENCE (randonnée)	04 42 58 98 24
SECOURS CATHOLIQUE	06 25 75 00 50
SOCIETE DE CHASSE de Mimet	06 29 70 56 00
TENNIS CLUB	06 15 62 21 35
TRAIT D'UNION	06 24 02 15 90

Associations intercommunales  
HANDBALL CLUB  
BASKET CLUB DE L'ETOILE

06 87 34 26 66  
06 72 86 28 86

contact@takeda.budo.fr  
pas de mail  
mgassier@netcourrier.com

sylvainecufos@orange.fr  
creaverreasoie@hotmail.fr  
patoulund@sfr.fr  
celinelundquist1@gmail.com  
ecolejohwado@gmail.com  
christel\_sa@hotmail.com  
fcpemimet@gmail.com  
taniah106@gmail.com  
christineg13@free.fr  
evelynegym478@gmail.com  
antonini.christiane@wanadoo.fr  
vincent.cam20@wanadoo.fr  
matinajosiane@yahoo.fr  
coloristes@gmail.com  
les.piquees.des.croix@gmail.fr  
jackie.db@orange.fr  
michel.fattah@free.fr  
michellanoie@hotmail.fr  
yves.jonqua@orange.fr  
contact@mimet-tourisme.com

graффingilbert@orange.fr  
popac.michel@gmail.com

bertrand.mandon@yahoo.fr  
olivier.repellin@gmail.com

francois.pavier@orange.fr  
gkuranda@ods.fr

# Journées du Patrimoine

Près de 150 personnes se sont déplacées à Mimet pour les journées du Patrimoine ce week-end du 17 et 18 septembre 2016.

Une reconstitution d'un campement romain, le site historique de la glacière, la maison de la mémoire, les remparts restaurés et l'église de Mimet, notre belle millénaire.



## Les romains à Mimet :

Les visiteurs des Journées du Patrimoine ont pu assister à une reconstitution dans le parc de Château-Bas de la vie quotidienne d'une légion Romaine datant du II<sup>ème</sup> siècle avant JC : le campement, les vêtements, l'armement, des objets du quotidien,... Sous les ordres du Centurion les soldats se sont livrés à des démonstrations des techniques de combats.

Les Romains étaient déjà venus à Mimet en 124 avant JC lorsque l'oppidum gaulois de la Teste de l'Ost (Collet de Lafont) a été vaincu par les légions romaines de Sextius Calvinus, fondateur d'Aix.

Par la suite Mimet a connu la "Pax Romana". La Provence Romaine a eu pour Capitale Aquae Sextiae (Aix-en-Provence) pendant près de 600 ans.

Cette prestation a été proposée par AERA (Association Européenne de Reconstitution Antique) dirigée par le président Jean-Luc Ferraud et tous ses bénévoles qui sont des passionnés et des spécialistes reconnus du monde antique.

Jean-Luc Ferraud le centurion



## Le musée de Mimet : la Maison de la Mémoire

C'est en 2010, que les anciennes écuries du presbytère et le bassin d'eau potable furent restaurés pour devenir le musée de Mimet (la Maison de la Mémoire). Une voûte de 5 mètres de large sur 20 mètres de long vous accueille. L'équipe de l'Office du Tourisme, animée par Maine Portalier fait vivre ce lieu où sont rassemblés des archives de Mimet, des objets du quotidien, des photos anciennes,... Ainsi, toute la mémoire de notre village de Mimet est rassemblée.

Depuis 2010, le musée est ouvert toute l'année, même en dehors des journées nationales du patrimoine. Venez le visiter !



## Les remparts du Château datant du X<sup>ème</sup> siècle (Moyen-Age) viennent d'être restaurés

En 2015, les remparts nord-ouest de la forteresse de Mimet ont été dégagés et en partie restaurés. Ces vestiges n'avaient jamais été mis à jour auparavant. Les remparts datent des X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles. A cette époque, Mimet faisait partie des 72 forteresses de Provence. Le 22 août 1589, elle fut prise, par escalade, par les troupes du Duc d'Épernon au cours des guerres de Religion. Les pierres gris-bleuté de Mimet ont été récupérées pour construire l'escalier, les murs de soutènement, l'abri à conteneurs, etc.



## La Glacière :

La visite de la Glacière de Mimet a rassemblé de nombreux visiteurs sur 2 jours. Les travaux de la Glacière débutent en 1642 sur ordre de Louis XIII, ils s'achèvent en 1646. Elle s'impose avec ses 31 mètres de circonférence, 12 mètres de profondeur, plus d'un mètre d'épaisseur de murs, un diamètre de 7 mètres et 300 m<sup>3</sup> de contenance. Ces visites ont été commentées par notre historien Bernard Duplessy. Il nous a expliqué sa construction et son utilité pour le commerce de la glace d'autrefois. Avec talent il a retracé la "route de la glace" en Provence et à Mimet

Les travaux de restauration de la Glacière ont débuté en 2015 avec le soutien du Conseil Départemental. Les travaux de restauration des abords sont en cours.



C'est un bâtiment "industriel" qui fonctionnera de 1646 à la Révolution pour rafraîchir les vins et confectionner les sorbets des Marseillais. Cette entreprise de fabrication de glace fonctionnait avec un chemin caladé, une source, un bassin de congélation, un chemin à travers l'Etoile jusqu'à la Débite, lieu de vente de la glace en limite de la Commune d'Allauch.



Partez à sa découverte !

## Nos petits bonheurs

Aelia PINATEL, née le 25 avril 2014 à Aix-en-Provence  
Carmen LE BLANSCH MANRIQUE, née le 25 avril 2014 à Aix-en-Provence  
Marissa BACHELET, née le 14 mai 2014 à Aix-en-Provence  
Chiara CREBASSA, née le 28 mai 2014 à Aix-en-Provence  
Elliot GUIGNARD, né le 30 mai 2014 à Aix-en-Provence  
Maël RODRIGUEZ, né le 4 juin 2014 à Aix-en-Provence  
Adrien BREMONT, né le 8 juin 2014 à Aix-en-Provence  
Bilal BOUNOUAR, né le 11 juin 2014 à Marseille 8ème  
Paolo LEMBO, né le 11 juin 2014 à Aix-en-Provence  
Nathan GISBERT, né le 11 juin 2014 à Aix-en-Provence  
Hugo BENVENUTI, né le 18 juin 2014 à Aix-en-Provence  
Enki DOUSSET HARKATI, né le 19 juin 2014 à Aix-en-Provence  
Charlotte GENEVET, née le 29 juillet 2014 à Aix-en-Provence  
Karl DALMASSO, né le 23 août 2014 à Aix-en-Provence  
Mathys RENAUD, né le 29 août 2014 à Aix-en-Provence  
Louise VIALA, née le 5 septembre 2014 à Aubagne  
Maxime LETOT, né le 19 septembre 2014 à Aix-en-Provence  
Alexandre DANIEL, née le 5 octobre 2014 à Aix-en-Provence  
Mayleen PAQUET, née le 7 octobre 2014 à Toulon  
Benjamin BALDIT, né le 10 octobre 2014 à Marseille 15ème  
Noémie ORGAZ, née le 28 octobre 2014 à Vitrolles  
Mathéo BALDACCHINO, né le 23 novembre 2014 à Aix-en-Provence  
Rayan BENLEFKI, né le 10 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Ezio MANCINI, né le 15 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Sandro GIANNOTTI, né le 15 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Maëlys MATHIEU, née le 12 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Clémence ATGER BENHAMOU, née le 17 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Lya BONNAFOUX, née le 20 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Youssef KLAI, né le 23 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Wylliam PRUNIER, né le 29 décembre 2014 à Aix-en-Provence  
Grégoire SÉARA, né le 2 janvier 2015 à Aix-en-Provence  
Eléa ALFONSI, née le 24 janvier 2015 à Aix-en-Provence  
Raphaël HENRY, né le 27 février 2015 à Pabu (Côtes d'Armor)  
Lisa EYGLIER, née le 23 mai 2015 à Aix-en-Provence  
Lyséa BARBARIA KRAMPAC, née le 27 mai 2015 à Aix-en-Provence  
Alice MEUNIER, née le 1er juin 2015 à Aix-en-Provence  
Mateo FRANCIOLI, né le 14 juin 2015 à Aix-en-Provence  
Benjamin VIGANO, né le 20 juin 2015 à Vitrolles  
Carla RIEDEL, née le 26 juillet 2015 à Marseille 15ème  
Victoria RIEDEL, née le 26 juillet 2015 à Marseille 15ème  
Mathis BLANCHER, né le 19 juillet 2015 à Aix-en-Provence  
Eva DARMUZEY WOJCIK, née le 31 juillet 2015 à Aix-en-Provence  
Izia AMIOTTE, née le 18 août 2015 à Aix-en-Provence  
Léa PAPA, née le 31 août 2015 à Aix-en-Provence  
Raphael KRIEF, né le 1er septembre 2015 à Aix-en-Provence  
Elea GAFFORI, née le 30 septembre 2015 à Aix-en-Provence  
Axel KONTZLER, né le 10 octobre 2015 à Aix-en-Provence  
Lorenzo ACCOLA, né le 24 octobre 2015 à Aix-en-Provence  
Paco AMORETTI BARBA, né le 6 novembre 2015 à Aix-en-Provence  
Julian TELENA, né le 10 novembre 2015 à Marseille 8ème  
Ethan PEROTTI, né le 10 novembre 2015 à Marseille 8ème  
Alessia PIRAS, née le 16 novembre 2015 à Aix-en-Provence  
Menzo VILLANI, né le 23 novembre 2015 à Aix-en-Provence  
Antoine CHATAIN DUMAS, né le 12 décembre 2015 à Aix-en-Provence  
Lison OLLIVE, née le 13 janvier 2016 à Aix-en-Provence  
Antonia CASSINA, née le 22 janvier 2016 à Aix-en-Provence  
Ethan RAHOU, né le 24 janvier 2016 à Aubagne  
Miléna LOUIS, née le 4 février 2016 à Aix-en-Provence  
Tim SALOMEZ GUIDE, né le 12 février 2016 à Aix-en-Provence  
Victoria LABRANCHE, née le 21 février 2016 à Aix-en-Provence  
Tessa DRAKE, née le 24 février 2016 à Marseille 8ème arrondissement  
Clémentine AHFIR, née le 24 mars 2016 à Aix-en-Provence  
Eléonore AGOSTINI, née le 28 mars 2016 à Aix-en-Provence  
Noa DELAFENESTRE, né le 2 avril 2016 à Aix-en-Provence  
Bryan SCOTTO DI VETTIMO, né le 5 avril 2016 à Aix-en-Provence  
Anaé BENARBIA, née le 14 avril 2016 à Aix-en-Provence  
Mylan MARCO, né le 18 avril 2016 à Aix-en-Provence  
Lolly GIANQUINTIERI MAURÈS, née le 22 avril 2016 à Aix-en-Provence  
Lucas DELESTRADE, né le 9 mai 2016 à Aix-en-Provence  
Victoria ROSA, née le 31 mai 2016 à Aubagne  
Solène LANDOLSI, née le 29 mai 2016 à Vitrolles  
Emma DALMASSO, née le 7 juin 2016 à Aix-en-Provence

Maleyna BOTELLA, née le 9 juin 2016 à Aix-en-Provence  
Lina OSIYER, née le 15 juin 2016 à Aix-en-Provence  
Hugo CHAPUS, né le 17 juin 2016 à Aix-en-Provence  
Eden LEFEBVRE, né le 20 juin 2016 à Aix-en-Provence  
Luna CANDYLAKIS, née le 29 juin 2016 à Aix-en-Provence  
Stella LA MAGRA, née le 30 juin 2016 à Aix-en-Provence  
Léo CERUTTI, né le 5 juillet 2016 à Aix-en-Provence  
Charline FALCO, née le 6 juillet 2016 à Aix-en-Provence  
Andria COLLAVERY, née le 6 juillet 2016 à Aix-en-Provence  
Lukas RUIZ, né le 4 août 2016 à Aix-en-Provence  
Lenny RUIZ, né le 4 août 2016 à Aix-en-Provence  
Adane FATAH, né le 9 septembre 2016 à Aix-en-Provence

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur aux bébés !*

## Nos joies

COCCHIO Magali et PIZZO Mikaël, célébré le 31 mai 2014  
BERNARD Régine et GENCO Serge, célébré le 28 juin 2014  
COCCELLATO Carole et ORDORNEAU Rodolphe, célébré le 12 juillet 2014  
WINTER Elisabeth et ORIBÉ Jean-Pierre, célébré le 12 juillet 2014  
MONTIER Joëlle et HERNANDEZ Cyrille, célébré le 22 juillet 2014  
KELLER Alice et SUR Christophe, célébré le 25 juillet 2014  
DOLLET Elodie et MECONI Cédric, célébré le 26 juillet 2014  
BOUBAKRI Inès et LE PECHOUX Erwan, célébré le 2 août 2014  
CLEMENT Martine et BIRNAUT Jean-Arnold, célébré le 9 août 2014  
JANSSAUD Vanessa et BIGARANI Cédric, célébré le 9 août 2014  
AURORI Christelle et MANUELE Damien, célébré le 16 août 2014  
DRAGAN Tétiana et CARON Hervé, célébré le 16 août 2014  
GIRARDET Sandrine et SOLA Thierry, célébré le 12 septembre 2014  
DRACIUS Katia et PAYRET Nicolas, célébré le 20 septembre 2014  
FARUDJA Brigitte et PAPIN Robert, célébré le 11 octobre 2014  
MOR Muriel et CORNILLAT Philippe, célébré le 18 octobre 2014  
ASTOURIC Fanny et DUFAURET Lionel, célébré le 14 février 2015  
CATOIR Charlotte et ISOARD Vivien, célébré le 21 février 2015  
ADAM Aline et RIGAUD Ollivier, célébré le 28 février 2015  
AISSA ABDI Wesila et BELARBI Magid, célébré le 25 avril 2015  
ANCELIN Maëlle et LORENZATI Sébastien, célébré le 25 avril 2015  
MARENCO Pauline et SCHIFANO Rémy, célébré le 2 mai 2015  
BUSTIN Christelle et BRUNNENSTEIN Pascal, célébré le 12 juin 2015  
JOSQUIN Charlene et FABIAN Alexandre, célébré le 20 juin 2015  
STAVRIS Chloé et PELLEGRIN Nicolas, célébré le 26 juin 2015  
FERRARA Véronique et MARTINEZ Laurent, célébré le 27 juin 2015  
BUQUANT Emilie et NOUET Sébastien, célébré le 27 juin 2015  
MASRI Sandy et MANCINI Damien, célébré le 4 juillet 2015  
NADJARIAN Marie-Cécile et SAÏM Akim, célébré le 11 juillet 2015  
DUBOUR Carole et ROCHAT Boris, célébré le 11 juillet 2015  
BARTHELEMY Laura et GRIMAUDO Gérald, célébré le 13 juillet 2015  
FRAGASSI Anne-Sophie et DURANCEAU Gilles, célébré le 25 juillet 2015  
REY Marina et DALMASSO Rémi, célébré le 29 août 2015  
BOUILLON Julie et LE BORGNE Éric, célébré le 12 septembre 2015  
SCOTTO Marie Agnès et FAVARD Olivier, célébré le 19 septembre 2015  
CILIA Christelle et COMET Benjamin, célébré le 19 septembre 2015  
SIKLI Audrey et VINCELOT Thomas, célébré le 17 octobre 2015  
SAMMUT épouse MAGGIO Yvonne et MAGGIO Antoine, 60 ans de mariage (Noces de diamant) le 24 octobre 2015  
DURAND Dominique et FERNANDEZ Thierry, célébré le 18 décembre 2015  
PEYRARD Alexandra et DELORME Jérôme, célébré le 9 janvier 2016  
ROSSO Valérie et DE SIMONE Patrice, célébré le 27 février 2016  
LALAISSON Elisabeth et FERRAND Stéphane, célébré le 7 mai 2016  
FERNANDEZ Marthe et BRUSCHI Kewin, célébré le 20 mai 2016  
LIBRES Claire et VANHEESSEN-GENTY David, célébré le 4 juin 2016  
DEDIEU Nathalie et LAUNAY Jean-Philippe, célébré le 4 juin 2016  
CASTELLANO Caroline et RODRIGUEZ Lionel, célébré le 11 juin 2016  
GARREL Stéphanie et COLLAVERY Romain, célébré le 18 juin 2016  
MARIN Léa et PARISEL Florian, célébré le 6 août 2016  
GALETTI Carole et PLANTIN Nicolas, célébré le 6 août 2016  
AGUADO Sabrina et MEGUERDITJIAN Jean-Marc, célébré le 20 août 2016  
NALLET Marlène et SERNESI Arnaud, célébré le 27 août 2016  
BREMONT Céline et SERRA Stéphane, célébré le 10 septembre 2016

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés*

# Nos peines

René ROSSI, décédé le 23 mai 2014  
Jean-Pierre CHARRAIX, décédé le 2 juin 2014  
Suzanne GIULIANO veuve MAGERE, décédée le 7 juin 2014  
Marie GOIRAND veuve BOCCIA, décédée le 23 juin 2014  
Christian ROUX, décédé le 7 juillet 2014  
Jean-Pierre ALLIETTA, décédé le 17 juillet 2014  
Sylvain RIVES, décédé le 21 juillet 2014  
Giovanna FIORE veuve NICCOLAI, décédée le 10 août 2014  
Banche HOFFMANN épouse BILETTA, décédée le 20 août 2014  
Marie BELTRAMO veuve ALESSANDRINI, décédée le 25 août 2014  
Julienne PALANDRI, décédée le 26 août 2014  
Robert GOUBIN, décédé le 26 août 2014  
Henri GARDE, décédé le 28 août 2014  
Céline ROBERT épouse POURCHAIRE, décédée le 9 septembre 2014  
Ines BUTICELLI veuve CHIERUZZI, décédée le 16 septembre 2014  
Maria De La Encarnacion GUÉVARA-CRUZ veuve RÉCHET, décédée le 4 octobre 2014  
Jean CASAS, décédé le 28 octobre 2014  
Joseph ROMERO, décédé le 7 novembre 2014  
Renée DELEUIL veuve ROSSIGNOL, décédée le 9 novembre 2014  
Iris ANCARANI veuve ABBA, décédée le 13 novembre 2014  
Jean JELENCIK, décédé le 17 novembre 2014  
Jeanne TRAVERS épouse ZUCCA, décédée le 19 novembre 2014  
Paul LUCET, décédé le 29 novembre 2014  
François RIGAUD, décédé le 24 novembre 2014  
Angèle THÉNARÉ épouse BOUDIER, décédée le 11 décembre 2014  
Marguerite RIGHI veuve CAPUTO, décédée le 11 décembre 2014  
Lucienne REVALOR épouse MANÉILLE, décédée le 26 décembre 2014  
Gilberte ANJOLRAS veuve PAOLINI, décédée le 26 décembre 2014  
Léonard LAURENT, décédé le 28 décembre 2014  
Yvonne BAUMANN veuve BORHO, décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Angèle ROSSO veuve GROSSI, décédée le 8 janvier 2015  
Suzanne GARRET veuve CIANTAR, décédée le 12 janvier 2015  
Elise VIOLIN veuve BRUNET, décédée le 15 janvier 2015  
Marie-Louise MAUREL veuve CHAUDON, décédée le 16 janvier 2015  
Jean VIGNOLO, décédé le 24 janvier 2015  
Gérard BŒUF, décédé le 24 janvier 2015  
Ginette PHILIX veuve CAYOL, décédée le 26 janvier 2015  
Jean-Marie AUGER, décédé le 31 janvier 2015  
Jeanne HAGOPIAN veuve OHANIAN, décédée le 12 février 2015  
Marie-Rose AGOSTINI veuve MOUSTIER, décédée le 25 février 2015  
Andrée AMOROS épouse RAFFETTO, décédée le 28 février 2015  
Leonce FOURES, décédée le 5 mars 2015  
Micheline BERGER veuve CURNIER, décédée le 27 mars 2015  
Anna OLENDER veuve RYCHLEWICZ, décédée le 27 mars 2015  
Christian PENA, décédé le 2 avril 2015  
Colette MICHEL veuve BOTTI, décédée le 19 avril 2015  
Gaëtan GAUDIN, décédé le 22 avril 2015  
Alice COMELLAS veuve COLOMAR décédée le 26 avril 2015  
Marie CLAUZEL veuve BELLEGY, décédée le 7 mai 2015  
Daniel D'AMBROSI, décédé le 8 mai 2015  
Arlette TRIVINO, décédée le 10 mai 2015  
Josette PIETRI veuve PALOMBE, décédée le 17 mai 2015  
Marie TRESEL veuve MANFREDI, décédée le 22 mai 2015  
Gilles DILANIAN, décédé le 23 mai 2015  
Paulette CHESSA veuve FENECH, décédée le 30 mai 2015  
Angèle MARINO veuve BONO, décédée le 7 juin 2015  
Jacqueline VANDERSTICHEL veuve HAUT, décédée le 11 juin 2015  
Maurice RIGAUD, décédé le 15 juin 2015  
Lucien LAPREVOTE, décédé le 30 juin 2015  
Pierre COROMINE, décédé le 15 juillet 2015  
Andrée FELICI veuve RODRIGUEZ, décédée le 15 juillet 2015  
Claude MARTINEZ, décédé le 16 juillet 2015  
Jacques DEIRMENDJIAN, décédé le 20 juillet 2015  
Marie FAL épouse PARONELLA, décédée le 20 juillet 2015  
Marguerite SCIOLLA épouse ABBO, décédée le 21 juillet 2015  
Françoise TUDELA veuve IAGLOFF, décédée le 23 juillet 2015  
Raymonde FAIVRE veuve BARADON, décédée le 2 août 2015

Francine VERBRUGGHE veuve BRIHAYE, décédée le 3 août 2015  
Marcel MOUTTET, décédé le 9 août 2015  
Adèle MANCILLA épouse BUSTOS, décédée le 7 août 2015  
Jean-Pierre ORIBÉ, décédé le 9 août 2015  
Ingrid TETERCHEN, décédée le 11 août 2015  
Maria PELLEGRINO veuve PELLEGRINO, décédée le 26 août 2015  
Geneviève GAZEAU veuve GRANIER-MORIN, décédée le 4 septembre 2015  
Simone BOYER veuve COMTE, décédée le 10 septembre 2015  
Benaïssa YAHIA-BERROUIGUET, décédé le 13 septembre 2015  
Auguste MULATTIERI, décédé le 22 septembre 2015  
Gabriel VILLARD décédé le 27 Septembre 2015  
Jacques PREPOIGNOT, décédé le 5 octobre 2015  
Olivier CARBONNIER, décédé le 4 octobre 2015  
Andrée DUBANT veuve GAUCHE, décédée le 10 octobre 2015  
Rose LAMAZOUËRE décédée le 15 octobre 2015  
Mireille CHOLLET veuve MORRA décédée le 25 octobre 2015  
Robert GARDEIL, décédé le 2 novembre 2015  
Omar MEGHERFI, décédé le 1<sup>er</sup> novembre 2015  
Aïssa KACED, décédé le 7 novembre 2015  
Paulette BROTTE, décédée le 7 novembre 2015  
Eliane BEGUE veuve FLORACEAU, décédée le 12 novembre 2015  
Paola BIGGI veuve MATTEOZZI, décédée le 12 novembre 2015  
Edelwais RASPONI veuve LAMBERTI, décédée le 21 novembre 2015  
Andréa BABIN veuve GARDA, décédée le 28 novembre 2015  
Marie FAIANI-PEJLA, décédée le 13 décembre 2015  
Rosette MORENO veuve BOUCHAND, décédée le 28 décembre 2015  
Kinza SEBAA veuve KARAOUÏ, décédée le 28 décembre 2015  
Louise CYPRIEN veuve MONTEMAGNO, décédée le 29 décembre 2015  
Henri BOUTEILLE, décédé le 1<sup>er</sup> janvier 2016  
Ghislaine DAMOIS épouse ROSSI, décédée le 19 janvier 2016  
Lorenzo GAMBA, décédé le 26 janvier 2016  
Yvette SALAZAR veuve DUNOUAU, décédée le 3 février 2016  
Odette BIRRO veuve BERENGUEL, décédée le 5 février 2016  
Léa DETRI, décédée le 15 février 2016  
Louise D'ANDRIA veuve BUONAGURIO, décédée le 23 février 2016  
Justine ROCCIA veuve MAGNE, décédée le 3 mars 2016  
Jérôme STEMPEWSKI, décédé le 4 mars 2016  
Micheline BRUN veuve ARNERA, décédée le 8 mars 2016  
Lucienne LE VAILLANT veuve DEMARIA, décédée le 10 mars 2016  
Rose RODRIGUES CARDOSO veuve DE OLIVEIRA ALVES, décédée le 18 mars 2016  
Régis PISSOT, décédé le 25 mars 2016  
Marius AMORETTI, décédé le 30 mars 2016  
Augusta FERRAND veuve DANDINE, décédée le 3 avril 2016  
Maryse VERTICIONNE veuve BERSIA, décédée le 31 mars 2016  
Lucienne BLANCHARD veuve ESCALLE, décédée le 29 avril 2016  
Yvonne MARTINELLI veuve SOMA, décédée le 6 mai 2016  
Claire LACANAUD épouse BUFFA, décédée le 8 mai 2016  
Khadija AZIZ veuve SAHRAOUI, décédée le 30 avril 2016  
Anne-Marie ALLIO veuve TESSORE, décédée le 29 avril 2016  
Josette BOUCHARD épouse BRUNA, décédée le 17 mai 2016  
Claude GRUFFAT, décédé le 29 mai 2016  
Jean GALINIER, décédé le 6 juin 2016  
Irène FALGARONE épouse CAZIN décédée le 15 juin 2016  
Marie PIAZZO veuve BROTTTO décédée le 21 juin 2016  
Rosa MECCA-CALDERON veuve PETRINI décédée le 26 juin 2016  
Louise CAMILLERI veuve DECHARRIÈRE décédée le 3 juillet 2016  
Marie LETKIEWICZ veuve COQUARD décédée le 4 juillet 2016  
Henri MAZZEI, décédé le 10 juillet 2016  
Irène BOURRELLY veuve PARODI décédée le 16 juillet 2016  
Jacqueline COTTART décédée le 10 août 2016  
Marius CARTA décédé le 16 août 2016  
Gilberte DURAND décédée le 30 août 2016  
Albert PIERACCI décédé le 3 septembre 2016  
Martial LIEUTAUD décédé le 10 septembre 2016

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction  
de Mimet Information adressent leurs sincères  
condoléances aux familles éprouvées.*



**A savoir :**  
Indemnités du  
Maire de Mimet :  
1006,22€ net  
mensuel



## infos utiles

### ■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h30 à 16h30 (fermée le matin)

### ■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22

(fermée le mercredi)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

### ■ Tickets de cantine

L'achat des tickets de cantine s'effectue tous les mercredis matin en Mairie du Village.

Vous pouvez également déposer vos chèques libellés à l'ordre de "Régie Restauration Mimet" en Mairie ou Mairie Annexe aux heures d'ouverture.

### ■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2000 doivent se faire recenser en mairie.

### ■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22.

### ■ Déchetteries

Vous pouvez, dès à présent, apporter les objets encombrants qui ne sont pas ramassés par les services techniques de la commune de Mimet (végétaux, gravats, verres, pneus montés sur jantes, fûts de 100 litres entiers, bailles à mazout, cartons) aux déchetteries de Bouc Bel Air, av. Thiers : 0 810 003 110, de Meyreuil, rue de Valbrillant : 04 42 51 28 25.

La déchetterie de Bouc Bel Air ne prend plus les pneus, uniquement les jantes. Gardanne - Quartier Malespine 08 99 02 44 16

### ■ Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2016 en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité

### ■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet.

Soyez les bienvenus !

Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

**Le défibrillateur acheté 2000 € et installé Place de la Mairie a encore été vandalisé. C'est avec regret que nous sommes contraints de l'installer à l'intérieur de la Mairie.**

**Distribution de sel à Puits Gérard  
de 8h30 à 11h45**

**Jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 novembre 2016 et  
jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 novembre 2016**

## numéros utiles

### Les Services Municipaux

Mairie	Tel :04 42 12 62 42/Fax : 04 42 58 91 05
école Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
école Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
école Primaire des Moulières	04 42 66 08 49
Réfectoire des Moulières	04 42 51 01 75
Centre de Loisirs	06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 54 69 75
C.C.A.S / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h les lundis et mardis, de 9h à 12h le mercredi matin, et sur rendez-vous les mercredis, jeudis et vendredis après-midi et le samedi matin	
Encombrants	04 42 51 56 16
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 51 35 22
Police Municipale	06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83

### Bibliothèque Municipale

04 42 51 24 84

Horaires d'ouverture : (fermée lundi et mardi)

Le Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le Jeudi de 13h à 17h, le Vendredi de 16h à 19h et le Samedi de 9h à 12h. Nous vous rappelons que le délai pour ramener les livres est de 3 semaines.

### Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52  
Tous les jours de 15h à 17h.

### Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM	04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux	04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix	04 42 17 56 00
E.R.D.F sécurité dépannage	09 72 67 50 13
G.D.F sécurité dépannage	0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h30 à 11h)	04 42 58 91 00
Pairie de Mimet	04 42 58 92 20

### Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal	06 21 86 62 60
Gendarmerie	17 ou 04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne	04 42 65 61 00
Pompiers	18 ou 04 42 58 93 43
SAMU	15 ou 04 91 49 91 91
SOS médecins (24h/24)	04 42 26 24 00
Centre anti-poisons	04 91 75 25 25
Ambulances	04 42 16 06 06
Pharmacie de garde	3237
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche	
Maison de retraite Villa Jean Casalonga 04 42 65 63 68	